



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37300

Texte de la question

M Joseph Gourmelon appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les conditions de recrutement dans la gendarmerie nationale. Il a en effet eu connaissance de ce que de nombreux candidats étaient éliminés définitivement à la suite de tests psychotechniques insuffisants et ne pouvaient par la suite être autorisés à subir une nouvelle fois ces tests. Or, on peut très bien comprendre qu'un candidat n'est pas toujours en possession de tous ses moyens, pour des raisons diverses, le jour où il subit ces épreuves. Dans tous les autres recrutements de la fonction publique, il est possible, après un échec, de tenter sa chance au moins une fois quand ce n'est pas deux fois. En conséquence, il lui demande si la gendarmerie nationale ne devrait pas avoir une attitude moins rigide en autorisant à se présenter à de nouvelles épreuves des jeunes gens qui sont généralement particulièrement motivés car ayant accompli pour beaucoup d'entre eux leur service national en qualité de gendarme-auxiliaire, parfois volontaire service long et ayant eu durant toute cette période une notation militaire satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Gourmelon Joseph](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37300

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 852